

LES BAZARS

Les Mystères d'une Liquidation

Claircieux embêtés. — La « feuille » officielle n'est pas loquace. — Nous attendons que l'on nous rétorque.

Nous avons souvenance qu'au cours d'une des dernières séances du Conseil municipal, le citoyen Baillet ayant eu devoir protester contre certains propos tenus par M. Motte, M. le Maire répondit par toute l'amabilité dont il est capable.

Si cette histoire vous embête, nous allons la recommencer !

Nous avons raconté avant-hier, au sujet de la liquidation de la faillite Krémer-Dargis et Cie, une histoire d'un tour de main qui a occupé l'heure (à vrai dire, nous nous y attendions !) d'enlever considérablement l'intérêt et ses amis.

Aussi allons-nous, non pas recommencer notre histoire, mais y revenir, d'autant plus que nous y sommes parvenus, assez maladroitement du reste, par le journal officiel de la municipalité-motiste. La conversation ne semble pas trop lui plaire, car il ne la fait pas longue.

EN JOURNAL COLLECTIVISTE. — dit-il, fait état d'irrégularités qui auraient été commises dans la vente des meubles dénichés dans la faillite Krémer, Dargis et Cie.

Des renseignements que nous avons pris à bonne source, nous permettent d'affirmer que ces irrégularités ont été commises par la machine à écrire, objet de la machine à écrire correspondant de cette feuille, a été très régulièrement et très utilement vendue par le syndic de la faillite.

Cette façon de nous démentir est un peu trop cavalier et nous ne sommes pas habitués de le relever.

Notre confrère est vraiment d'une générosité excessive de ne point nous confondre d'avantage alors que ses renseignements pris à bonne source, lui permettent de le faire.

Pour lui, en l'espèce, la meilleure source de renseignements doit être M. Gustave Wattine. Est-ce lui qui veut nous ménager ? En ce cas nous le prions qu'il nous ait grandement tort et qu'il nous en fasse part.

Notre confrère est vraiment d'une générosité excessive de ne point nous confondre d'avantage alors que ses renseignements pris à bonne source, lui permettent de le faire.

Pour lui, en l'espèce, la meilleure source de renseignements doit être M. Gustave Wattine. Est-ce lui qui veut nous ménager ? En ce cas nous le prions qu'il nous ait grandement tort et qu'il nous en fasse part.

Notre confrère est vraiment d'une générosité excessive de ne point nous confondre d'avantage alors que ses renseignements pris à bonne source, lui permettent de le faire.

Pour lui, en l'espèce, la meilleure source de renseignements doit être M. Gustave Wattine. Est-ce lui qui veut nous ménager ? En ce cas nous le prions qu'il nous ait grandement tort et qu'il nous en fasse part.

Notre confrère est vraiment d'une générosité excessive de ne point nous confondre d'avantage alors que ses renseignements pris à bonne source, lui permettent de le faire.

Pour lui, en l'espèce, la meilleure source de renseignements doit être M. Gustave Wattine. Est-ce lui qui veut nous ménager ? En ce cas nous le prions qu'il nous ait grandement tort et qu'il nous en fasse part.

Notre confrère est vraiment d'une générosité excessive de ne point nous confondre d'avantage alors que ses renseignements pris à bonne source, lui permettent de le faire.

Pour lui, en l'espèce, la meilleure source de renseignements doit être M. Gustave Wattine. Est-ce lui qui veut nous ménager ? En ce cas nous le prions qu'il nous ait grandement tort et qu'il nous en fasse part.

Notre confrère est vraiment d'une générosité excessive de ne point nous confondre d'avantage alors que ses renseignements pris à bonne source, lui permettent de le faire.

Pour lui, en l'espèce, la meilleure source de renseignements doit être M. Gustave Wattine. Est-ce lui qui veut nous ménager ? En ce cas nous le prions qu'il nous ait grandement tort et qu'il nous en fasse part.

Notre confrère est vraiment d'une générosité excessive de ne point nous confondre d'avantage alors que ses renseignements pris à bonne source, lui permettent de le faire.

Pour lui, en l'espèce, la meilleure source de renseignements doit être M. Gustave Wattine. Est-ce lui qui veut nous ménager ? En ce cas nous le prions qu'il nous ait grandement tort et qu'il nous en fasse part.

Notre confrère est vraiment d'une générosité excessive de ne point nous confondre d'avantage alors que ses renseignements pris à bonne source, lui permettent de le faire.

Pour lui, en l'espèce, la meilleure source de renseignements doit être M. Gustave Wattine. Est-ce lui qui veut nous ménager ? En ce cas nous le prions qu'il nous ait grandement tort et qu'il nous en fasse part.

Notre confrère est vraiment d'une générosité excessive de ne point nous confondre d'avantage alors que ses renseignements pris à bonne source, lui permettent de le faire.

Pour lui, en l'espèce, la meilleure source de renseignements doit être M. Gustave Wattine. Est-ce lui qui veut nous ménager ? En ce cas nous le prions qu'il nous ait grandement tort et qu'il nous en fasse part.

Notre confrère est vraiment d'une générosité excessive de ne point nous confondre d'avantage alors que ses renseignements pris à bonne source, lui permettent de le faire.

Pour lui, en l'espèce, la meilleure source de renseignements doit être M. Gustave Wattine. Est-ce lui qui veut nous ménager ? En ce cas nous le prions qu'il nous ait grandement tort et qu'il nous en fasse part.

Notre confrère est vraiment d'une générosité excessive de ne point nous confondre d'avantage alors que ses renseignements pris à bonne source, lui permettent de le faire.

Pour lui, en l'espèce, la meilleure source de renseignements doit être M. Gustave Wattine. Est-ce lui qui veut nous ménager ? En ce cas nous le prions qu'il nous ait grandement tort et qu'il nous en fasse part.

Notre confrère est vraiment d'une générosité excessive de ne point nous confondre d'avantage alors que ses renseignements pris à bonne source, lui permettent de le faire.

Pour lui, en l'espèce, la meilleure source de renseignements doit être M. Gustave Wattine. Est-ce lui qui veut nous ménager ? En ce cas nous le prions qu'il nous ait grandement tort et qu'il nous en fasse part.

Notre confrère est vraiment d'une générosité excessive de ne point nous confondre d'avantage alors que ses renseignements pris à bonne source, lui permettent de le faire.

Pour lui, en l'espèce, la meilleure source de renseignements doit être M. Gustave Wattine. Est-ce lui qui veut nous ménager ? En ce cas nous le prions qu'il nous ait grandement tort et qu'il nous en fasse part.

Notre confrère est vraiment d'une générosité excessive de ne point nous confondre d'avantage alors que ses renseignements pris à bonne source, lui permettent de le faire.

Pour lui, en l'espèce, la meilleure source de renseignements doit être M. Gustave Wattine. Est-ce lui qui veut nous ménager ? En ce cas nous le prions qu'il nous ait grandement tort et qu'il nous en fasse part.

TOURCOING

AUTO ECORACEUR

Le jeune Odon Cocuy, âgé de 10 ans, écuyer, demeurant rue de la Blanche-Porte, 56, en voulant traverser la rue à l'angle des rues de Calais et de la Blanche-Porte, a été renversé par l'automobile de M. Desmoulin, industriel, rue de Biencourt. Transporté chez ses parents, le pauvre petit a reçu les soins de M. le docteur Leduc.

L'enfant a le pied gauche tourné vers la partie externe de la jambe, mais n'a pas de fracture. La guérison demandera un assez long repos.

HYGÈNE ENRACÉE

Dans la soirée de samedi, deux repris de justice, les frères J.-Bite et Léon Dhooge, âgés de 25 et 20 ans, demeurant rue Fin-de-la-Guerre, cour Pouchain, refusèrent de payer les consommations qu'ils avaient prises à l'estaminet Duflot, rue Saint-Jacques. Le cabaretier les menaça de la police; ils n'en firent pas plus pour mettre en furie les deux frères qui se jetèrent sur M. Duflot et lui portèrent des coups; l'un d'eux tira son couteau de sa poche et l'en menaça.

La police fut renforcée; les deux individus prirent alors la fuite. Mais, rejoints rue du Calvaire, ils se rebellèrent contre les agents. Du renfort fut demandé et force resta à la loi. Les deux frères furent conduits au violon. Ils ont été interrogés dimanche après-midi par M. Niderst, commissaire de police du 2^e arrondissement et sont transférés à Lille ce matin sous l'inculpation d'outrage, grivèlerie, coups et blessures envers les agents.

HYGIÈNE PUBLIQUE

Par suite d'une erreur, le fillet portant ce titre qui nous avait été communiqué par la mairie, a été placé dans notre numéro d'hier sous la rubrique « Roubaix ».

DEVALISEURS DE CLAPIERS

Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Désiré Cappel, teinturier, 202, rue du Pont-Roumpy et, après avoir fracturé la serrure de la porte du cabinet, ont dérobé 14 lapins. C'est en se levant, vers 2 heures du matin, que M. Cappel a constaté le vol. Il a déposé une plainte au bureau de police. M. Niderst, commissaire de police du 2^e arrondissement a ouvert une enquête.

VOL AUDACIEUX

Pendant la nuit, des malfaiteurs ont cambriolé une armoire en verre formant étalage-reclame et fixée au mur extérieur des grands magasins de nouveautés « A Saint-Christophe », sur la Grande-Place. Ils ont enlevé trois chemises de couleur et deux cravates pour une valeur totale de 15 francs.

Le vol a été constaté le matin par une demoiselle de magasin, qui en a aussitôt informé son patron, M. Odoux.

FEU DE CHEMINÉE

Vers 7 heures et demie hier soir, le feu a pris dans une cheminée de l'habitation de M. Pierre Deloite, fabricant de navettes, rue de Mouvaux, 173.

Les pompiers de permanence du Blanc-Seau en ont rapidement raison. Dégâts peu importants.

ISSUE FATALE

Après neuf jours d'épouvantables souffrances, Mme Blanche Martin, épouse J.-B. Phalippin, 35 ans, bouchère, rue des Phalippins, 38, a succombé à la suite de complications résultant de l'usage du pétrole pour allumer son feu.

Que cet accident serve enfin d'exemple aux ménagères imprudentes.

ARRÊSTATION DE PICK-POCKETS

Dimanche matin, vers onze heures, une foule assez compacte stationnait sur les trottoirs de la rue de la Blanche-Porte, au passage de la procession. Les pick-pockets, qui profitent naturellement et bien des poches furent soulagés de ce qu'ils contenaient.

L'un de ces voleurs, Gustave, 18 ans, domestique, demeurant rue d'Armentières, 25, voulut lui aussi profiter de la poignée.

Il fut saisi par le policier de Mme Dalie, et emmené au poste de la rue de la Blanche-Porte. Le malfaiteur a été condamné à deux mois de prison avec sursis.

ARRÊSTATION DE PICK-POCKETS

Dimanche matin, vers onze heures, une foule assez compacte stationnait sur les trottoirs de la rue de la Blanche-Porte, au passage de la procession. Les pick-pockets, qui profitent naturellement et bien des poches furent soulagés de ce qu'ils contenaient.

L'un de ces voleurs, Gustave, 18 ans, domestique, demeurant rue d'Armentières, 25, voulut lui aussi profiter de la poignée.

Il fut saisi par le policier de Mme Dalie, et emmené au poste de la rue de la Blanche-Porte. Le malfaiteur a été condamné à deux mois de prison avec sursis.

ARRÊSTATION DE PICK-POCKETS

Dimanche matin, vers onze heures, une foule assez compacte stationnait sur les trottoirs de la rue de la Blanche-Porte, au passage de la procession. Les pick-pockets, qui profitent naturellement et bien des poches furent soulagés de ce qu'ils contenaient.

TOURCOING

AUTO ECORACEUR

Le jeune Odon Cocuy, âgé de 10 ans, écuyer, demeurant rue de la Blanche-Porte, 56, en voulant traverser la rue à l'angle des rues de Calais et de la Blanche-Porte, a été renversé par l'automobile de M. Desmoulin, industriel, rue de Biencourt. Transporté chez ses parents, le pauvre petit a reçu les soins de M. le docteur Leduc.

L'enfant a le pied gauche tourné vers la partie externe de la jambe, mais n'a pas de fracture. La guérison demandera un assez long repos.

HYGÈNE ENRACÉE

Dans la soirée de samedi, deux repris de justice, les frères J.-Bite et Léon Dhooge, âgés de 25 et 20 ans, demeurant rue Fin-de-la-Guerre, cour Pouchain, refusèrent de payer les consommations qu'ils avaient prises à l'estaminet Duflot, rue Saint-Jacques. Le cabaretier les menaça de la police; ils n'en firent pas plus pour mettre en furie les deux frères qui se jetèrent sur M. Duflot et lui portèrent des coups; l'un d'eux tira son couteau de sa poche et l'en menaça.

La police fut renforcée; les deux individus prirent alors la fuite. Mais, rejoints rue du Calvaire, ils se rebellèrent contre les agents. Du renfort fut demandé et force resta à la loi. Les deux frères furent conduits au violon. Ils ont été interrogés dimanche après-midi par M. Niderst, commissaire de police du 2^e arrondissement et sont transférés à Lille ce matin sous l'inculpation d'outrage, grivèlerie, coups et blessures envers les agents.

HYGIÈNE PUBLIQUE

Par suite d'une erreur, le fillet portant ce titre qui nous avait été communiqué par la mairie, a été placé dans notre numéro d'hier sous la rubrique « Roubaix ».

DEVALISEURS DE CLAPIERS

Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Désiré Cappel, teinturier, 202, rue du Pont-Roumpy et, après avoir fracturé la serrure de la porte du cabinet, ont dérobé 14 lapins. C'est en se levant, vers 2 heures du matin, que M. Cappel a constaté le vol. Il a déposé une plainte au bureau de police. M. Niderst, commissaire de police du 2^e arrondissement a ouvert une enquête.

VOL AUDACIEUX

Pendant la nuit, des malfaiteurs ont cambriolé une armoire en verre formant étalage-reclame et fixée au mur extérieur des grands magasins de nouveautés « A Saint-Christophe », sur la Grande-Place. Ils ont enlevé trois chemises de couleur et deux cravates pour une valeur totale de 15 francs.

Le vol a été constaté le matin par une demoiselle de magasin, qui en a aussitôt informé son patron, M. Odoux.

FEU DE CHEMINÉE

Vers 7 heures et demie hier soir, le feu a pris dans une cheminée de l'habitation de M. Pierre Deloite, fabricant de navettes, rue de Mouvaux, 173.

Les pompiers de permanence du Blanc-Seau en ont rapidement raison. Dégâts peu importants.

ISSUE FATALE

Après neuf jours d'épouvantables souffrances, Mme Blanche Martin, épouse J.-B. Phalippin, 35 ans, bouchère, rue des Phalippins, 38, a succombé à la suite de complications résultant de l'usage du pétrole pour allumer son feu.

Que cet accident serve enfin d'exemple aux ménagères imprudentes.

ARRÊSTATION DE PICK-POCKETS

Dimanche matin, vers onze heures, une foule assez compacte stationnait sur les trottoirs de la rue de la Blanche-Porte, au passage de la procession. Les pick-pockets, qui profitent naturellement et bien des poches furent soulagés de ce qu'ils contenaient.

L'un de ces voleurs, Gustave, 18 ans, domestique, demeurant rue d'Armentières, 25, voulut lui aussi profiter de la poignée.

Il fut saisi par le policier de Mme Dalie, et emmené au poste de la rue de la Blanche-Porte. Le malfaiteur a été condamné à deux mois de prison avec sursis.

ARRÊSTATION DE PICK-POCKETS

Dimanche matin, vers onze heures, une foule assez compacte stationnait sur les trottoirs de la rue de la Blanche-Porte, au passage de la procession. Les pick-pockets, qui profitent naturellement et bien des poches furent soulagés de ce qu'ils contenaient.

L'un de ces voleurs, Gustave, 18 ans, domestique, demeurant rue d'Armentières, 25, voulut lui aussi profiter de la poignée.

Il fut saisi par le policier de Mme Dalie, et emmené au poste de la rue de la Blanche-Porte. Le malfaiteur a été condamné à deux mois de prison avec sursis.

ARRÊSTATION DE PICK-POCKETS

Dimanche matin, vers onze heures, une foule assez compacte stationnait sur les trottoirs de la rue de la Blanche-Porte, au passage de la procession. Les pick-pockets, qui profitent naturellement et bien des poches furent soulagés de ce qu'ils contenaient.

TOURCOING

AUTO ECORACEUR

Le jeune Odon Cocuy, âgé de 10 ans, écuyer, demeurant rue de la Blanche-Porte, 56, en voulant traverser la rue à l'angle des rues de Calais et de la Blanche-Porte, a été renversé par l'automobile de M. Desmoulin, industriel, rue de Biencourt. Transporté chez ses parents, le pauvre petit a reçu les soins de M. le docteur Leduc.

L'enfant a le pied gauche tourné vers la partie externe de la jambe, mais n'a pas de fracture. La guérison demandera un assez long repos.

HYGÈNE ENRACÉE

Dans la soirée de samedi, deux repris de justice, les frères J.-Bite et Léon Dhooge, âgés de 25 et 20 ans, demeurant rue Fin-de-la-Guerre, cour Pouchain, refusèrent de payer les consommations qu'ils avaient prises à l'estaminet Duflot, rue Saint-Jacques. Le cabaretier les menaça de la police; ils n'en firent pas plus pour mettre en furie les deux frères qui se jetèrent sur M. Duflot et lui portèrent des coups; l'un d'eux tira son couteau de sa poche et l'en menaça.

La police fut renforcée; les deux individus prirent alors la fuite. Mais, rejoints rue du Calvaire, ils se rebellèrent contre les agents. Du renfort fut demandé et force resta à la loi. Les deux frères furent conduits au violon. Ils ont été interrogés dimanche après-midi par M. Niderst, commissaire de police du 2^e arrondissement et sont transférés à Lille ce matin sous l'inculpation d'outrage, grivèlerie, coups et blessures envers les agents.

HYGIÈNE PUBLIQUE

Par suite d'une erreur, le fillet portant ce titre qui nous avait été communiqué par la mairie, a été placé dans notre numéro d'hier sous la rubrique « Roubaix ».

DEVALISEURS DE CLAPIERS

Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Désiré Cappel, teinturier, 202, rue du Pont-Roumpy et, après avoir fracturé la serrure de la porte du cabinet, ont dérobé 14 lapins. C'est en se levant, vers 2 heures du matin, que M. Cappel a constaté le vol. Il a déposé une plainte au bureau de police. M. Niderst, commissaire de police du 2^e arrondissement a ouvert une enquête.

VOL AUDACIEUX

Pendant la nuit, des malfaiteurs ont cambriolé une armoire en verre formant étalage-reclame et fixée au mur extérieur des grands magasins de nouveautés « A Saint-Christophe », sur la Grande-Place. Ils ont enlevé trois chemises de couleur et deux cravates pour une valeur totale de 15 francs.

Le vol a été constaté le matin par une demoiselle de magasin, qui en a aussitôt informé son patron, M. Odoux.

FEU DE CHEMINÉE

Vers 7 heures et demie hier soir, le feu a pris dans une cheminée de l'habitation de M. Pierre Deloite, fabricant de navettes, rue de Mouvaux, 173.

Les pompiers de permanence du Blanc-Seau en ont rapidement raison. Dégâts peu importants.

ISSUE FATALE

Après neuf jours d'épouvantables souffrances, Mme Blanche Martin, épouse J.-B. Phalippin, 35 ans, bouchère, rue des Phalippins, 38, a succombé à la suite de complications résultant de l'usage du pétrole pour allumer son feu.

Que cet accident serve enfin d'exemple aux ménagères imprudentes.

ARRÊSTATION DE PICK-POCKETS

Dimanche matin, vers onze heures, une foule assez compacte stationnait sur les trottoirs de la rue de la Blanche-Porte, au passage de la procession. Les pick-pockets, qui profitent naturellement et bien des poches furent soulagés de ce qu'ils contenaient.

L'un de ces voleurs, Gustave, 18 ans, domestique, demeurant rue d'Armentières, 25, voulut lui aussi profiter de la poignée.

Il fut saisi par le policier de Mme Dalie, et emmené au poste de la rue de la Blanche-Porte. Le malfaiteur a été condamné à deux mois de prison avec sursis.

ARRÊSTATION DE PICK-POCKETS

Dimanche matin, vers onze heures, une foule assez compacte stationnait sur les trottoirs de la rue de la Blanche-Porte, au passage de la procession. Les pick-pockets, qui profitent naturellement et bien des poches furent soulagés de ce qu'ils contenaient.

L'un de ces voleurs, Gustave, 18 ans, domestique, demeurant rue d'Armentières, 25, voulut lui aussi profiter de la poignée.

Il fut saisi par le policier de Mme Dalie, et emmené au poste de la rue de la Blanche-Porte. Le malfaiteur a été condamné à deux mois de prison avec sursis.

ARRÊSTATION DE PICK-POCKETS

Dimanche matin, vers onze heures, une foule assez compacte stationnait sur les trottoirs de la rue de la Blanche-Porte, au passage de la procession. Les pick-pockets, qui profitent naturellement et bien des poches furent soulagés de ce qu'ils contenaient.

TOURCOING

AUTO ECORACEUR

Le jeune Odon Cocuy, âgé de 10 ans, écuyer, demeurant rue de la Blanche-Porte, 56, en voulant traverser la rue à l'angle des rues de Calais et de la Blanche-Porte, a été renversé par l'automobile de M. Desmoulin, industriel, rue de Biencourt. Transporté chez ses parents, le pauvre petit a reçu les soins de M. le docteur Leduc.

L'enfant a le pied gauche tourné vers la partie externe de la jambe, mais n'a pas de fracture. La guérison demandera un assez long repos.

HYGÈNE ENRACÉE

Dans la soirée de samedi, deux repris de justice, les frères J.-Bite et Léon Dhooge, âgés de 25 et 20 ans, demeurant rue Fin-de-la-Guerre, cour Pouchain, refusèrent de payer les consommations qu'ils avaient prises à l'estaminet Duflot, rue Saint-Jacques. Le cabaretier les menaça de la police; ils n'en firent pas plus pour mettre en furie les deux frères qui se jetèrent sur M. Duflot et lui portèrent des coups; l'un d'eux tira son couteau de sa poche et l'en menaça.

La police fut renforcée; les deux individus prirent alors la fuite. Mais, rejoints rue du Calvaire, ils se rebellèrent contre les agents. Du renfort fut demandé et force resta à la loi. Les deux frères furent conduits au violon. Ils ont été interrogés dimanche après-midi par M. Niderst, commissaire de police du 2^e arrondissement et sont transférés à Lille ce matin sous l'inculpation d'outrage, grivèlerie, coups et blessures envers les agents.

HYGIÈNE PUBLIQUE

Par suite d'une erreur, le fillet portant ce titre qui nous avait été communiqué par la mairie, a été placé dans notre numéro d'hier sous la rubrique « Roubaix ».

DEVALISEURS DE CLAPIERS

Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Désiré Cappel, teinturier, 202, rue du Pont-Roumpy et, après avoir fracturé la serrure de la porte du cabinet, ont dérobé 14 lapins. C'est en se levant, vers 2 heures du matin, que M. Cappel a constaté le vol. Il a déposé une plainte au bureau de police. M. Niderst, commissaire de police du 2^e arrondissement a ouvert une enquête.

VOL AUDACIEUX

Pendant la nuit, des malfaiteurs ont cambriolé une armoire en verre formant étalage-reclame et fixée au mur extérieur des grands magasins de nouveautés « A Saint-Christophe », sur la Grande-Place. Ils ont enlevé trois chemises de couleur et deux cravates pour une valeur totale de 15 francs.

Le vol a été constaté le matin par une demoiselle de magasin, qui en a aussitôt informé son patron, M. Odoux.

FEU DE CHEMINÉE

Vers 7 heures et demie hier soir, le feu a pris dans une cheminée de l'habitation de M. Pierre Deloite, fabricant de navettes, rue de Mouvaux, 173.

Les pompiers de permanence du Blanc-Seau en ont rapidement raison. Dégâts peu importants.

ISSUE FATALE

Après neuf jours d'épouvantables souffrances, Mme Blanche Martin, épouse J.-B. Phalippin, 35 ans, bouchère, rue des Phalippins, 38, a succombé à la suite de complications résultant de l'usage du pétrole pour allumer son feu.

Que cet accident serve enfin d'exemple aux ménagères imprudentes.

ARRÊSTATION DE PICK-POCKETS

Dimanche matin, vers onze heures, une foule assez compacte stationnait sur les trottoirs de la rue de la Blanche-Porte, au passage de la procession. Les pick-pockets, qui profitent naturellement et bien des poches furent soulagés de ce qu'ils contenaient.

L'un de ces voleurs, Gustave, 18 ans, domestique, demeurant rue d'Armentières, 25, voulut lui aussi profiter de la poignée.

Il fut saisi par le policier de Mme Dalie, et emmené au poste de la rue de la Blanche-Porte. Le malfaiteur a été condamné à deux mois de prison avec sursis.

ARRÊSTATION DE PICK-POCKETS

Dimanche matin, vers onze heures, une foule assez compacte stationnait sur les trottoirs de la rue de la Blanche-Porte, au passage de la procession. Les pick-pockets, qui profitent naturellement et bien des poches furent soulagés de ce qu'ils contenaient.

L'un de ces voleurs, Gustave, 18 ans, domestique, demeurant rue d'Armentières, 25, voulut lui aussi profiter de la poignée.

Il fut saisi par le policier de Mme Dalie, et emmené au poste de la rue de la Blanche-Porte. Le malfaiteur a été condamné à deux mois de prison avec sursis.

ARRÊSTATION DE PICK-POCKETS

Dimanche matin, vers onze heures, une foule assez compacte stationnait sur les trottoirs de la rue de la Blanche-Porte, au passage de la procession. Les pick-pockets, qui profitent naturellement et bien des poches furent soulagés de ce qu'ils contenaient.

TOURCOING

AUTO ECORACEUR

Le jeune Odon Cocuy, âgé de 10 ans, écuyer, demeurant rue de la Blanche-Porte, 56, en voulant traverser la rue à l'angle des rues de Calais et de la Blanche-Porte, a été renversé par l'automobile de M. Desmoulin, industriel, rue de Biencourt. Transporté chez ses parents, le pauvre petit a reçu les soins de M. le docteur Leduc.

L'enfant a le pied gauche tourné vers la partie externe de la jambe, mais n'a pas de fracture. La guérison demandera un assez long repos.

HYGÈNE ENRACÉE

Dans la soirée de samedi, deux repris de justice, les frères J.-Bite et Léon Dhooge, âgés de 25 et 20 ans, demeurant rue Fin-de-la-Guerre, cour Pouchain, refusèrent de payer les consommations qu'ils avaient prises à l'estaminet Duflot, rue Saint-Jacques. Le cabaretier les menaça de la police; ils n'en firent pas plus pour mettre en furie les deux frères qui se jetèrent sur M. Duflot et lui portèrent des coups; l'un d'eux tira son couteau de sa poche et l'en menaça.

La police fut renforcée; les deux individus prirent alors la fuite. Mais, rejoints rue du Calvaire, ils se rebellèrent contre les agents. Du renfort fut demandé et force resta à la loi. Les deux frères furent conduits au violon. Ils ont été interrogés dimanche après-midi par M. Niderst, commissaire de police du 2^e arrondissement et sont transférés à Lille ce matin sous l'inculpation d'outrage, grivèlerie, coups et blessures envers les agents.

HYGIÈNE PUBLIQUE

Par suite d'une erreur, le fillet portant ce titre qui nous avait été communiqué par la mairie, a été placé dans notre numéro d'hier sous la rubrique « Roubaix ».

DEVALISEURS DE CLAPIERS

Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Désiré Cappel, teinturier, 202